

Réunion du 8/10/2024 au 29 rue de la grande Brière

Présents : Daniel Amiaud, Cédric Delescluse, Corentin Busson, Christian Rozé.

Excusés : Corinne Bacquias, Tanguy Lagrange

Points à l'ordre du jour :

Préparation de l'AG du 7 novembre

- La résolution suivante sera transmise à Citya avec le règlement intérieur et le budget

« Résolution N° 12 concernant le règlement intérieur

L'Assemblée générale après en avoir pris connaissance et délibéré, décide d'adopter le nouveau règlement intérieur.

Cette décision pour être adoptée devra recueillir la majorité de l'Article 24 de la loi du 10/07/1965 soit la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés. »

- Christian réclamera Mercredi 30 octobre, la liste des votes électroniques
- Nous organisons un porte à porte le mardi soir 5 novembre et le mercredi soir 6 novembre pour récupérer des procurations si besoin est.
- Le rapport moral suivant sera présenté lors de l'AG
- Christian précise à Citya que le mandat qui nous lie change complètement : seule la gestion comptable et la tenue du compte de l'ASL reste à la charge de Citya. Conséquences d'organisation de notre ASL importantes (gestion de l'administration, des travaux, des AG, des archives, ... par nous).

Frais d'impayés de 2 copropriétaires

Daniel se charge d'aller les voir afin d'obtenir des informations et de comprendre comment on en est arrivé à ces frais

Caméras, Climatiseurs et Pompes à Chaleur

Droits, devoirs, PLUi (voir rapport moral)